

**Conseil Municipal - Démission de M. Serge THIRODE - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal M. Gérard DINTROZ**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par courrier du 7 juillet 2000, M. Serge THIRODE m'a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller Municipal de Besançon. En application de l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive à compter du 2 octobre 2000.

L'article L 270 du Code Electoral prévoit que le remplaçant d'un Conseiller Municipal démissionnaire est le candidat venant, sur la même liste, après le dernier élu et si celui-ci refuse, il est fait appel au suivant également sur cette liste.

Par courrier du 27 août 2000, Mme Anne-Marie FORESTIER, appelée à ce titre à remplacer M. Serge THIRODE, m'a fait part de sa décision de ne pas siéger au Conseil Municipal.

M. Gérard DINTROZ, candidat suivant sur la même liste, a accepté, par courrier du 4 septembre 2000, de remplacer M. Serge THIRODE.

Il est donc procédé à son installation.

**«M. LE MAIRE :** J'ai reçu la démission de Serge THIRODE qui effectivement a été souffrant pendant très longtemps. J'ai suivi toutes les phases, il a été très marqué et contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse -j'ai ici l'état de ses présences- de 1997 à 2000, il a constamment donné pouvoir aux représentants de sa formation politique sauf à trois reprises seulement en l'espace de trois ans. Il m'a téléphoné dans la matinée pour me dire qu'il était conscient de quitter un Conseil Municipal où il se plaisait et où il a essayé, malgré sa santé déficiente, d'être le plus possible présent et je l'en ai remercié.

Et nous accueillons à la place de Serge THIRODE notre désormais collègue Gérard DINTROZ qui, par courrier du 4 septembre 2000 m'a fait part de son accord pour remplacer ici Serge THIRODE. Je l'accueille très volontiers, d'autant plus volontiers que Gérard DINTROZ et moi-même nous nous connaissons depuis pas mal de temps et nous avons souvent l'occasion d'intervenir l'un contre l'autre. J'ai relevé que depuis le mois de mai 1997, Gérard DINTROZ au nom de l'Association «Besançon Futur» se faisait un malin plaisir à faire des recours au Tribunal Administratif. J'en ai relevé un concernant la Déclaration d'Utilité Publique, mais c'était vis-à-vis de la Préfecture, ce n'était pas contre moi. Ensuite en 1998 il y a celui concernant le PAZ de la ZAC Marché/Beaux-Arts, je crois que sur ce projet Marché/Beaux-Arts, on n'est pas d'accord du tout sur le fond et surtout sur la façon. Il y a eu deux requêtes de la part de «Besançon Futur» : une en annulation et l'autre pour sursis à exécution et puis à la fin de l'année 1998, le 4 novembre pour le permis de démolir que nous avons envisagé concernant le marché couvert et l'îlot Paris : une requête en annulation, une requête aux fins de sursis à exécution, une requête aux fins de suspension provisoire de travaux. En 1999 on était tranquille mais enfin c'était le temps pour que le Tribunal Administratif puisse un peu essayer de savoir où il en était. Puis en janvier 2000, il y a eu la modification du POS Centre et la création d'une zone UL, nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure du 17 janvier 2000, une requête en annulation et une requête aux fins de sursis à exécution. Enfin, récemment il y a eu celui du 8 juin 2000 puisqu'en fonction de cette modification du POS nous avons redéposé un permis de construire marché couvert/ brasserie/cinéma le 8 juin 2000 : il y a une requête en annulation, une requête pour sursis à exécution et une requête aux fins de suspension provisoire de travaux.

Donc M. DINTROZ nous arrive comme spécialiste en requêtes auprès du Tribunal Administratif. Alors nous lui souhaitons la bienvenue et nous espérons que le contact qu'il aura avec l'assemblée délibérante lui permettra peut-être de revoir un petit peu ses positions. Vous savez, dans une démocratie il y a une majorité, c'est la majorité qui réfléchit, qui décide et nous sommes là au niveau du Maire et des Adjointes pour appliquer les décisions de l'assemblée délibérante. Dans la mesure où ce serait l'inverse, où l'assemblée délibérante aurait souhaité qu'on ne fasse pas ce qu'on a prévu au Marché/Beaux-Arts, c'eût été logique mais ici je crois et il le comprendra très bien, il y a une majorité démocratique élue par les Bisontins à laquelle M. DINTROZ n'appartient pas. C'est tout à fait son droit de critiquer, de contester, le seul ennui c'est qu'au bout du compte on perd du temps, on perd de l'énergie, on perd de l'argent. Alors peut-être que comme Conseiller Municipal, M. DINTROZ saura mieux comprendre quels sont effectivement les besoins d'une ville et surtout aura le souci de faire en sorte que la démocratie majoritaire soit désormais respectée. Ceci étant dit, je suis très heureux d'accueillir Serge DINTROZ, pardon Gérard DINTROZ, je confonds avec Serge THIRODE qui a été un excellent Conseiller Municipal, lui, (rires) il n'était pas trop critique. J'ai depuis très longtemps des relations cordiales avec Serge THIRODE qui fut d'ailleurs...

**M. GRAPPIN** : C'est un de vos anciens amis politiques.

**M. LE MAIRE** : C'est une des raisons pour laquelle nous étions en relation très cordiale et il n'y a jamais eu à hausser le ton entre Serge THIRODE et le Maire de Besançon.

Gérard DINTROZ est désormais Conseiller Municipal, je pense que ça lui fait plaisir.

**M. DINTROZ** : Monsieur le Maire, je vais quand même vous remercier très volontiers et avec plaisir de m'accueillir et de vos paroles républicaines. Je ne m'attendais pas à une première botte dès l'entrée mais ça me paraît logique, je vais y répondre. On m'a prévenu qu'ici il fallait faire quand même très attention, je suis venu avec mon casque et je prends votre première attaque que je trouve fort sympathique.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une attaque du tout.

**M. DINTROZ** : C'est une constatation. Si vous voulez, j'ai appris beaucoup sur ce que j'ai fait parce que je n'ai même pas une liste aussi exhaustive mais peu importe. Laissez-moi vous remercier Mesdames et Messieurs et chers collègues et vous dire l'honneur que je ressens de me retrouver parmi votre assemblée.

**M. LE MAIRE** : Un peu tardivement parce que nous sommes à six mois des élections.

**M. DINTROZ** : Tout à fait mais enfin tout vient à point à qui sait attendre. Je voudrais aussi remercier et féliciter l'ensemble des services et du personnel communal de Besançon dont, Bisontin depuis toujours, j'ai pu apprécier les qualités permanentes. En règle générale, vous venez de le dire, c'est pour six ans, moi ça va être pour six mois, ne serait-ce que six jours, croyez bien Monsieur le Maire que j'aurai une attitude d'opposant constructif.

Puisque vous venez de me parler de certaines choses, vous n'avez vu que le côté qui pour vous est négatif, c'est-à-dire les actions qu'on a pu faire alors que de ma vie je n'ai jamais été un fanatique du juridique. Si vous voulez savoir pourquoi nous avons fait cela et je tiens à vous dire que nous ne sommes pas seuls puisqu'il y a quand même cinq associations bisontines...

**M. LE MAIRE** : J'allais dire hélas !

**M. DINTROZ** : ... tout à fait, c'est parce que c'est le seul moyen de s'exprimer. Vous savez que ce projet je le trouve bon pour partie mais trop destructeur. On pouvait faire tout ce que vous avez prévu sans avoir l'impression d'avoir un bombardement sur un immeuble du XVIII<sup>ème</sup> Siècle qui n'avait de vétuste que le terme qu'on avait bien voulu lui donner. Alors, Monsieur le Maire, je pense que nous en resterons là, je vous remercie beaucoup. J'aurai l'occasion de vous dire peut-être toutes les propositions, toutes les actions constructives que j'ai pu faire moi ou une association peu importe, mais c'est avec grand plaisir et beaucoup d'honneur que ce soir je me sens et je me trouve parmi vous.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie Monsieur DINTROZ de ces déclarations très pacifiques. Le XVIII<sup>ème</sup> du côté de Marché/Beaux-Arts va rester, ce sont des façades qu'on a gardées. On ne va pas entamer le débat. Je crois que vous étiez, avec quelques autres associations, décidé à avoir dans le collimateur la Municipalité, la Ville de Besançon, parce que ce projet ne correspondait pas au vôtre. Mais nous ne faisons pas ici des projets qui correspondent à tels ou tels des Bisontins si importants soient-ils, nous faisons en sorte que ces projets soient le fruit de la concertation des élus bisontins qui sont là pour cela et nous continuerons de cette façon.

**M. BONNET** : Monsieur le Maire, on ne va pas relancer le débat sur la ZAC Marché/Beaux-Arts et je voulais juste dire dans la mesure où vous avez rappelé à quel point Serge THIRODE a été un excellent Conseiller Municipal qu'il s'est justement associé au recours que j'avais présenté au nom du groupe UDF - Démocratie Libérale qui avait abouti avec d'autres recours à ce jugement du Tribunal Administratif. Je confirme en effet qu'il a été soucieux des intérêts de Besançon aussi dans ce cas-là. Vous reconnaissez vous-même la valeur de cet outil qu'est le Tribunal Administratif puisque dans le point qu'on n'a pas encore abordé, on a pu lire que vous contestiez la taxe foncière de l'abattoir au Tribunal Administratif, donc c'est un outil que vous connaissez également. C'est une petite information.

**M. LE MAIRE** : Je crois que c'est un outil intéressant instauré par la République qui permet à chacun d'entre vous de faire un recours quel qu'il soit. Vous l'avez fait avec Serge THIRODE ou avec d'autres, peu importe mais nous sommes respectueux des décisions du Tribunal Administratif même si parfois elles nous gênent un petit peu aux alentours».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce changement.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.*